

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

Centre Communal
d'Action sociale des
Adrets de l'Estérel

Nombre de membres

• en exercice : 11
• présents : 09
• votants : 10

Date de la convocation

14/04/2026

Objet de la délibération

**Installation du
C.C.A.S.
N° 09**

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le
Publié ou Notifié
Le

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Adrets de l'Estérel

S'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la salle du conseil municipal

Sous la présidence de Jean-Pierre KLINHOLFF,

Et après convocation faite par courriel.

Membres présents : Monsieur le Président KLINHOLFF Jean-Pierre, GEREN Alexandra, BLIOT Denise, CÔTE Thomas, DUCCI Delphine, GERMAIN Pascale, LASSAGNE Amandine, PEDRONA Jean-Marc et PETIT Luc.

Membres représentés : HOUPLON Fatiha donne pouvoir à GEREN Alexandra.

Membre excusé : VRIOTTE Maryse.
Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : PETIT Luc.

Experts présents : LUZ Sandy et MIGNONI Sophie

Expert excusé : GUESDON Sandy

Monsieur le Président expose :

- **VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et 23,
- **VU** l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles;
- **VU** Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à 9, 123-7 à 15;
- **VU** la délibération du Conseil Municipal n°49 du 30 mars 2026 fixant à dix (10) le nombre d'administrateurs du C.C.A.S. ;
- **VU** la délibération du Conseil Municipal n°50 du 30 mars 2026 désignant les cinq (5) membres élus devant siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S. à savoir :
 - GEREN Alexandra
 - HOUPLON Fatiha
 - PETIT Luc

- GERMAIN Pascale
- CÔTE Thomas
- **VU** l'appel à candidatures en date du 23 mars 2026 effectué auprès des représentants de la société civile pour les informer du prochain renouvellement des administrateurs nommés et les inviter à déposer des candidatures afin de siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S.
- **CONSIDÉRANT** que huit (8) représentants de la société civile ont fait acte de candidature,
- **CONSIDÉRANT** que Monsieur le Maire des Adrets de l'Estérel par arrêtés en date du 10 avril 2026 a décidé de nommer les représentants de la société civile suivants :
 - BLIOT Denise représentante des associations de retraités et de personnes âgées du département pour l'association du Temps Libre,
 - DUCCI Delphine représentante des associations familiales pour l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
 - LASSAGNE Amandine représentante des associations de personnes handicapées du département pour l'association Lutter Ecouter Accompagner (LEA),
 - PEDRONA Jean-Marc représentant des associations de personnes handicapées du département pour l'association Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH du Var),
 - VRIOTTE Maryse représentante des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions pour l'association AGIRabcd (délégation territoriale AGIRabcd Var),
- **CONSIDÉRANT** que la parité entre les membres « élus » et les membres « nommés » au sein du conseil d'administration du C.C.A.S., est respectée, il convient donc de procéder à l'installation des nouveaux membres du C.C.A.S. des Adrets de l'Estérel.

AUSSI :

- **VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et 23,
- **VU** l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- **VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à 9, 123-7 à 15 ;
- **VU** la délibération du Conseil Municipal n°49 du 30 mars 2026 fixant à dix (10) le nombre d'administrateurs du C.C.A.S. ;

- **VU** la délibération du Conseil Municipal n°50 du 30 mars 2026 désignant les cinq (5) membres élus devant siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S. ;
- **VU** les arrêtés du Maire en date du 10 avril 2026 portant nomination des membres désignés au sein des représentants de la société civile ;

Le Conseil d'Administration :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président,
- **DECLARE** le Conseil d'Administration installé,
- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,
- **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le secrétaire de séance,
Luc PETIT



Le Président,
Jean-Pierre KLINHOLFF



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, 5, rue Jean Racine 83000 TOULON, pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception à la préfecture du Var
- Date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai